

L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES COTISANTS ET ALLOCATAIRES DE L'IRNEO

L'institution de retraite Irneo a choisi de soutenir et d'accompagner ses ressortissants dans le cadre du logement, de la santé, du handicap, de la perte d'autonomie, du deuil, de l'emploi et des études supérieures.

Les principaux domaines d'intervention :

Un accompagnement
individuel et collectif
diversifié : écoute,
conseil, orientation,
aides financières,
actions de prévention
et réalisations
sociales

- **La prévention :**
 - Mise en place d'actions en région : réunions, ateliers, sur différentes thématiques (mémoire, maladies cardio-vasculaires, nutrition...).
 - Bilans de prévention personnalisés et adaptés dans des centres agréés.
- **Le handicap :**
 - Aides individuelles et collectives.
 - Frais d'appareillage, adaptation du véhicule.
 - Financement de places en structures d'accueil spécialisé.
- **La perte d'autonomie :**
 - Amélioration/adaptation pour le maintien à domicile.
 - Aide aux aidants familiaux.
 - Soutien à domicile.
- **La santé :**
 - Soins spécifiques.
 - Situations d'urgence (sortie d'hôpital par exemple).
 - Soutien à domicile.
- **Le deuil :**
 - Accompagnement personnalisé.
- **Le lien social :**
 - Animation de réseaux de bénévoles, écoute téléphonique...
- **L'emploi :**
 - Accompagnement à la recherche d'emploi.
- **Les études :**
 - Bourses d'études supérieures.
- **Le logement :**
 - Équipement, déménagement.
 - Aide au maintien dans les lieux.
 - Catastrophes naturelles.
- **Les établissements pour personnes âgées :**
 - Le pilotage et la gestion d'établissements médico-sociaux et sanitaires.
 - Des places réservées dans des établissements diversifiés et adaptés à chaque situation.
 - Un accompagnement personnalisé de la recherche à l'entrée en établissement.



L'Action sociale en faveur des cotisants et allocataires de l'Irneo

vos contacts :

● Les délégations sociales régionales

Voir la carte des délégations (en fonction de votre lieu d'habitation)

Missions :

- Accompagnement individuel et collectif : veuvage, soutien à domicile, situations particulières.
- Mise en place d'actions de prévention : programmes de prévention, réunions à thème, ateliers.
- Orientation vers les centres de prévention Agirc et Arrco : bilan médico-psycho-social dès 50 ans, ateliers et conférences thématiques.
- Accueil dans les espaces emploi : service ouvert aux cotisants demandeurs d'emploi, aux veufs et aux veuves.
- Animation des réseaux de bénévoles.
- Attribution de CESU (chèque emploi service universel) dans certaines circonstances.

● Le département gestion et aides individuelles

Les aides individuelles sont prévues pour accompagner les adhérents et leurs proches à des moments particuliers de la vie. Elles sont complémentaires mais non systématiques.

Missions :

- Écoute, conseil, orientation des ressortissants.
- Instruction des dossiers de demande d'aide financière.
- Traitement des dossiers de bourses d'études supérieures :
Dossier envoyé sur demande ou téléchargeable sur Internet du 1^{er} août au 31 octobre.
Département de Gestion des Aides Individuelles : 8, bd Vauban - CS 50002 - 59043 Lille Cedex.

 N°Azur 0 810 76 24 25
prix appel local

● Le service S2A : conseil et soutien pour un hébergement adapté

Service ouvert aux allocataires, aux cotisants et à leurs parents.

Missions :

- Conseil et aide à la recherche d'un établissement pour personnes âgées :
Foyers-logements, EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), accueils de jour, accueils temporaires.
S2A : Direction Action sociale - 18, avenue Léon Gaumont - 75980 Paris Cedex 20.

 N°Azur 0 810 557 557
prix appel local

● Retrouvez nos sites spécialisés

Génération + : site dédié aux 50 ans et plus

www.generation-plus.fr

EHPAD HOSPI Conseil : site de comparaison pour bien choisir une maison de retraite ou un établissement de soin.

www.ehpadhospiconseil.fr